

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/119
13 septembre 2003

(03-4917)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: français

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Déclaration de S.E. Mme Hadja Mariama Déo Baldé
Ministre du commerce, de l'industrie et des petites
et moyennes entreprises

C'est pour moi un grand honneur d'être ici pour participer au nom du gouvernement de la République de Guinée à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

À cette occasion, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, remercier très sincèrement le peuple et le gouvernement mexicains pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville de Cancún.

Je voudrais aussi remercier le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que l'ensemble des donateurs pour les efforts financiers qu'ils ont bien voulu consentir et qui ont permis à une partie de ma délégation d'être présente ici afin de participer aux travaux de cette Conférence.

Je voudrais enfin me joindre aux délégations qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection en qualité de Président de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC.

La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, première réunion à se tenir après le lancement du Cycle de Doha pour les négociations commerciales multilatérales, est l'occasion pour nous de faire le point de l'état d'avancement de ces négociations et de tirer à mi-parcours les leçons qui s'imposent en vue de leur assurer tout le succès escompté, au profit de la satisfaction des besoins essentiels de nos populations.

Elle doit donc nous permettre de nous fixer des objectifs clairs afin que les négociations entamées puissent donner plus de dynamisme à notre organisation commune.

En effet, notre Conférence se tient à un moment particulièrement important dans les relations économiques internationales dans lesquelles le commerce prend une place prépondérante malgré une marginalisation de plus en plus accrue des pays en développement, notamment des PMA, dont la part de marché dans les échanges diminue de jour en jour.

Ceci accroît aujourd'hui, plus que jamais, nos appréhensions et nos préoccupations et affaiblit notre espoir en un système commercial juste et équitable, qui ouvrirait beaucoup plus de perspectives de développement pour nos pays, confrontés à la fois à plusieurs défis dont le plus important de nos jours est la réduction de la pauvreté.

C'est conscients de ce danger de marginalisation que nous avons tous réaffirmé à Doha notre engagement en faveur d'un "cycle de développement" en donnant des mandats précis à cet effet à nos négociateurs.

Au stade actuel de la mise en œuvre de ce programme de travail, le seul acquis que nous pouvons prétendre avoir atteint et qui mérite d'être cité est celui relatif aux ADPIC et à la santé publique.

La République de Guinée, comme tous les autres pays en développement et PMA, salue ce progrès et souhaite qu'au-delà de cet accord, certes louable, il soit créé les conditions nécessaires pour que les pays en développement, et notamment les PMA, puissent être en mesure de produire eux-mêmes les médicaments dont ils ont besoin. C'est la seule condition qui pourrait garantir à ces pays la sécurité sanitaire de leurs populations.

À cette fin, la délégation guinéenne estime qu'une coopération étroite entre pays pauvres et pays riches, associant le secteur privé concerné, pourrait constituer à l'avenir la solution idoine à ce problème.

Ainsi, ma délégation, se fondant sur l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC, propose aux pays développés de promouvoir un transfert de technologie en vue de la fabrication locale dans les régions pauvres des médicaments génériques grâce à des délocalisations d'unités de fabrication sur la base d'une large collaboration permettant d'assurer une meilleure gestion des médicaments fabriqués.

Ma délégation s'inquiète également de l'enlisement dans les négociations depuis Doha surtout dans les domaines et sujets cruciaux comme l'agriculture, l'accès aux marchés, le traitement spécial et différencié, etc.

Cette léthargie est de nature à compromettre l'avenir de nos populations qui luttent quotidiennement pour assurer leur survie et qui attendent beaucoup du nouveau système commercial pour l'amélioration de leurs conditions de vie de plus en plus précaires.

C'est pourquoi ma délégation pense que l'obtention de progrès significatifs dans les négociations agricoles est un gage de succès certain pour l'aboutissement du programme de travail de Doha.

Concernant le paragraphe 24 du projet de Déclaration ministérielle sur les PMA, nous nous réjouissons des objectifs fixés dans les négociations en cours concernant les questions de l'accès aux marchés en franchise des droits de douane et sans contingent pour les produits originaires des PMA.

Pour ce qui est du traitement spécial et différencié, ma délégation insiste sur le fait que ce dernier doit faire partie intégrante de tous les Accords de l'OMC comme indiqué dans le mandat de Doha et invite les Membres à trouver les solutions rapides à toutes ces questions, y compris celles liées au renforcement des capacités en matière d'offres pour les PMA.

S'agissant des services, nous estimons qu'un moratoire doit être accordé aux pays en développement pour leur permettre de se préparer à entrer de plain-pied dans les négociations concernant ce secteur.

Pendant ce temps, ils doivent pouvoir réglementer leurs secteurs des services en fonction de leurs programmes de développement et accéder aux avantages comparatifs qu'ils peuvent tirer notamment du mouvement des personnes selon les dispositions du "mode 4".

C'est pourquoi ma délégation demande la compréhension des pays développés pour que les PMA soient exemptés de tous nouveaux engagements dans le secteur des services tant que ceux-ci ne

répondent pas à des programmes et politiques de développement conformes à leurs besoins réels tout en bénéficiant de l'appui de la communauté internationale pour leur promotion.

À cet effet, ma délégation affirme son soutien et appuie les positions communes des ACP, des PMA et de l'Union africaine, telles qu'exprimées dans les différentes déclarations.

Pour ce qui est des questions de Singapour, il serait difficile au stade actuel des choses d'engager des négociations, en raison des contraintes auxquelles nos pays font face dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, d'une part, et du manque de clarification de ces sujets, d'autre part.

C'est pourquoi nous souscrivons à l'option 2 du projet de texte ministériel de Cancún et demandons que ces questions soient renvoyées aux groupes de travail à Genève pour plus d'éclaircissement sans oublier de rappeler nos besoins d'assistance pour l'évaluation des incidences de l'application de ces accords sur nos économies.

S'agissant des folklores, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, il est important de souligner la nécessité de leur conservation en l'état et d'appuyer les pays en développement pour leur permettre de procéder à une meilleure valorisation des ressources dont ils disposent dans ces domaines.

Ceci est valable pour les indications géographiques, pour lesquelles la République de Guinée demande leur extension à d'autres produits, notamment en faveur des PMA, pour permettre à ces pays de tirer avantage de leurs multiples opportunités.

Concernant l'assistance technique et le Cadre intégré, il faut reconnaître que la participation des PMA aux échanges internationaux est l'un des objectifs majeurs de l'OMC et des autres institutions internationales.

C'est pourquoi il est important pour les PMA d'obtenir l'appui nécessaire dans le but de les aider à produire suffisamment en quantité et en qualité et participer plus efficacement aux échanges internationaux pour en tirer profit.

C'est partant de là que les PMA sont en droit d'attendre de leurs partenaires de l'OMC et des autres organisations internationales que le Cadre intégré réponde effectivement et au mieux à leurs besoins, qu'il soit de qualité et qu'il ait un impact maximal sur le développement de leurs échanges extérieurs.

La République de Guinée se félicite d'être parmi les PMA bénéficiaires du projet pilote du Cadre intégré. Pour la mise en œuvre des activités de ce projet, elle organisera à la fin du mois d'octobre 2003 l'atelier national de validation des résultats de l'étude diagnostique élaborée par l'équipe de consultants de la Banque mondiale.

Elle remercie l'ensemble des partenaires au développement impliqués dans ce programme pour les efforts déjà consentis et les invite à continuer à l'appuyer dans ce sens en vue de lui permettre de mener à bien cet important programme pour l'économie guinéenne; leur participation effective au financement des projets de développement qui sont retenus par les études de compétitivité sectorielles est très attendue.

Dans cet esprit, elle suggère la tenue d'une conférence internationale sur le Cadre intégré dont l'objectif essentiel sera la mobilisation des fonds pour le financement des projets qui seront retenus dans le programme du Cadre intégré, programme établi sur la base des engagements de chaque partie concernée.

En ce qui concerne l'initiative sectorielle en faveur du coton présentée par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, ma délégation se réjouit du fait que cette question, qui revêt aujourd'hui une importance vitale pour des millions de pauvres paysans qui mènent chaque jour une âpre lutte pour leur survie, ait été inscrite à l'ordre du jour de nos travaux.

Il convient de noter, qu'en dehors des quatre pays soumissionnaires de cette initiative, ce sont l'ensemble des pays producteurs de coton de toute la région africaine qui sont concernés par cette question.

Vous comprendrez alors aisément que la République de Guinée, elle-même productrice de coton, s'associe intimement à cette démarche et sollicite au-delà des mots aimables que des actions concrètes soient menées pour trouver une solution viable à cette question.

C'est pourquoi ma délégation plaide en faveur de l'octroi effectif aux pays victimes des compensations suffisantes en vue de réparer les dommages qu'ils ont subis depuis plusieurs années, par les pertes de recettes consécutives à la chute du prix du coton sur le marché international ainsi que l'élimination totale et rapide de toutes les formes de subventions ayant des effets néfastes sur le secteur du coton.

Aussi, ma délégation lance un appel à tous les Membres concernés et intéressés par cette question, afin qu'ils fassent preuve d'ouverture d'esprit et de bonne volonté pour qu'à l'issue de nos travaux à Cancún, nous puissions redonner de l'espoir aux populations des pays pauvres producteurs de coton.

Pour terminer, ma délégation, à l'instar d'autres, salue et félicite le Cambodge et le Népal pour avoir réussi, avec beaucoup de difficultés certes, leur adhésion à notre Organisation.

Nous profitons de la même occasion pour exhorter les Membres à plus de flexibilité et de compréhension pour faciliter l'adhésion des autres pays moins avancés à l'OMC.

Je remercie le Président du Mexique, S.E. M. Vicente Fox, et vous-même, M. le Président, ainsi que le Secrétariat, pour le bon travail d'organisation de la présente Conférence ministérielle de l'OMC à laquelle je souhaite plein succès.
